

CHANGER DE SYNDIC EN TOUTE SÉRÉNITÉ



DES PROFESSIONNELS
INDÉPENDANTS
À VOTRE SERVICE

www.syneval.fr



SYNEVAL : UN SERVICE SIMPLE ET INNOVANT

AU SERVICE DES COPROPRIÉTAIRES

Syneval, n°1 des courtiers en syndic, propose un service complet d'assistance aux copropriétaires dans le cadre d'un changement de syndic. Cette prestation répond notamment à l'obligation de mise en concurrence imposée par la Loi ALUR du 24 mars 2014.

Les difficultés liées à un changement de syndic sont nombreuses : flou contractuel, mauvaise gestion des délais légaux, communication difficile au sein de la copropriété... Afin d'éviter ces écueils et permettre aux copropriétaires d'effectuer un choix éclairé, Syneval met ses compétences, ses équipes et son expertise à votre service.

LE SERVICE SYNEVAL EN 8 ÉTAPES



N.B. : les indications chronologiques sont mentionnées à titre indicatif, le délai de réalisation de la prestation dépend notamment de la réactivité et de la disponibilité du conseil syndical.

SYNEVAL : LE CHOIX DE LA SÉRÉNITÉ

UN SERVICE PENSÉ DANS L'INTÉRÊT DES COPROPRIÉTAIRES

UN GAIN DE TEMPS IMPORTANT

- Entre le recensement des syndicats, les demandes de devis, l'analyse des contrats reçus et la sélection du syndic, plusieurs heures de travail sont nécessaires. Syneval s'acquitte de l'intégralité de ces démarches et fait ainsi gagner du temps aux copropriétaires.

UN PROCESSUS DE SÉLECTION PERSONNALISÉ

- Le processus de sélection mis en place par Syneval repose intégralement sur les critères de sélection définis par le conseil syndical.

UN APPEL D'OFFRES ÉLARGI

- Plus de 200 syndicats indépendants sont mis en concurrence par Syneval afin d'offrir le choix le plus large possible à la copropriété.

DES SYNDICS PASSÉS AU CRIBLE

- Nous réalisons une analyse fine des méthodes de gestion ainsi que des contrats des syndicats sélectionnés. Cette analyse, intégrant plus de 180 points de contrôle, permet au conseil syndical de bénéficier d'un comparatif exhaustif.

UN EXPERT À VOS CÔTÉS

- Disponible, votre conseiller Syneval répondra à toutes vos questions et vous accompagnera tout au long du changement de syndic.

UN PROFESSIONNEL INDÉPENDANT

- Syneval garantit une indépendance forte vis-à-vis des sociétés du secteur immobilier au sens large.

GARANTIE 5 ANS SYNEVAL

À l'issue de l'assemblée générale et en cas de manquement du syndic à ses obligations, Syneval s'engage à réaliser un nouvel appel d'offres sans surcoût pour la copropriété. Cette garantie est valable 5 ans.

UNE PRESTATION AU COÛT MAÎTRISÉ

- Le coût de la prestation réalisée par Syneval est réparti entre le syndic retenu et le syndicat des copropriétaires en fonction des caractéristiques de la copropriété.
- Le montant maximum à la charge de la copropriété est de 900 euros TTC.

ILS NOUS FONT CONFIANCE...



« Cela fait plus de trois ans que nous avons changé de syndic grâce à Syneval. L'opération a été un véritable succès, nous avons dorénavant un syndic joignable et avec lequel nous pouvons travailler afin de valoriser notre copropriété. Nous remercions Syneval pour leur professionnalisme. »

Conseil syndical – Résidence de 170 appartements à Nice (06)

« Grâce à l'intervention de Syneval nous avons pu mandater un syndic qui correspond exactement à nos besoins et avec lequel nous avons pu mettre en place très rapidement une relation de travail efficace. Le contraste avec le précédent syndic, notamment en ce qui concerne la prise en compte des demandes des copropriétaires, est flagrant. Nous avons également beaucoup apprécié le suivi régulier mis en place par notre conseiller Syneval ainsi que la qualité des conseils prodigués. »

Conseil syndical – Résidence de 25 appartements à Puyricard (13)

« Nous avons été impressionnés par la rigueur dont a fait preuve Syneval à tous les niveaux, aussi bien dans la documentation transmise au conseil syndical que dans le choix des syndicats présentés. »

Conseil syndical – Résidence de 32 lots principaux à Paris (75)



LES ENGAGEMENTS SYNEVAL

En faisant appel à Syneval, vous avez la garantie de bénéficier d'un service marqué par des standards professionnels élevés. Afin de vous garantir la réalisation d'une mise en concurrence dans les meilleures conditions, voici les engagements de Syneval.

RÉACTIVITÉ

Syneval s'engage, dès réception de l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de sa prestation, à présenter ses conclusions dans les meilleurs délais.

CONSEIL

Syneval s'engage à conseiller les copropriétaires au mieux de leurs intérêts tout au long du processus de changement de syndic.

TRANSPARENCE

Syneval s'engage à ce que chacune des étapes menant au changement de syndic soit le fruit d'un processus transparent.

INDÉPENDANCE

Syneval s'engage à conserver une indépendance stricte vis-à-vis des sociétés exerçant le métier de syndic.

RECHERCHE PERSONNALISÉE

Syneval s'engage à présenter des syndicats correspondants aux critères de sélection définis par le conseil syndical.

REVUE DES CONTRATS

Syneval s'engage à réaliser une analyse des contrats de syndic présentés à la copropriété et d'en présenter les conclusions dans un rapport remis au conseil syndical.

ACCOMPAGNEMENT

Syneval s'engage à clarifier les offres proposées par les différents syndicats et à vous accompagner tout au long du changement de syndic.

DURÉE DU CONTRAT

Syneval s'engage, sauf demande spécifique du conseil syndical, à ce que le contrat de syndic proposé à la copropriété soit d'une durée d'un exercice comptable.

SUIVI DE SATISFACTION

Syneval s'engage à réaliser un suivi de satisfaction auprès du conseil syndical afin de s'assurer de la qualité des prestations proposées par le syndic retenu.



Contactez votre conseiller Syneval afin de recevoir une proposition d'accompagnement pour votre copropriété :



www.syneval.fr

Scannez et découvrez toutes nos actualités

